

Colloque ANATPE

21/03/26

Intervention d'Alice Bonatti

Magistrate – Cheffe du bureau des partenaires institutionnels et des territoires, DPJJ

Je vous remercie pour votre invitation et pour la richesse des échanges de cette matinée, qui montrent à quel point ce sujet mobilise aujourd'hui de nombreux acteurs.

J'interviens ici au titre de la **Direction de la protection judiciaire de la jeunesse**, avec une vision nationale s'agissant de l'action du ministère de la Justice et ce grâce aux liens réguliers que nous entretenons avec les territoires (qu'il s'agisse des services de la PJJ ou des juridictions pour mineurs) et les partenaires.

◆ Un phénomène qui s'impose désormais comme une priorité des politiques publiques

Ce que nous constatons aujourd'hui, c'est que la question de l'exploitation sexuelle des mineurs s'est progressivement imposée comme un **enjeu majeur des politiques publiques**.

Il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau, mais sa transformation récente est particulièrement marquante. Il a évolué dans son ampleur, dans ses formes, mais aussi dans les profils des jeunes concernés.

Les jeunes pris en charge par la PJJ et la protection de l'enfance cumulent des vulnérabilités, notamment sociales et de santé au sens large : défaut de compétences psycho-sociales (conscience de l'autre, estime de soi, communication, gestion des émotions, etc.), fragilité scolaire, environnement défavorable ou peu soutenant, carencé voire négligeant ou maltraitant, défaut de recours aux soins, particulièrement psychiques, défaut d'accès à la prévention. Du fait de cette particulière vulnérabilité, les jeunes ayant un parcours en protection de l'enfance au sens large, y compris les jeunes en conflit avec la loi, sont plus susceptibles que les autres d'être victimes d'exploitation sexuelle.

Nous sommes face à une réalité qui est à la fois **plus insaisissable et plus diffuse**, notamment du fait de l'importance prise par les outils numériques.

Autrement dit, nous sommes face à un phénomène extrêmement préoccupant qui tend à se généraliser, et qui appelle une réponse à la hauteur de cette évolution.

◆ Une mobilisation réelle... mais qui doit encore se consolider

Face à cette montée en puissance, les pouvoirs publics se sont saisis du sujet, et il faut le souligner.

On observe aujourd'hui une **multiplication des initiatives** : des groupes de travail, des rapports, des dispositifs spécifiques, des expérimentations locales. Cette dynamique est essentielle, car elle traduit une prise de conscience collective et une volonté d'agir.

Les initiatives les plus importantes et les plus efficaces sont celles qui permettent d'articuler les différentes parties prenantes. L'enjeu, aujourd'hui, n'est pas seulement de faire plus, mais de faire **mieux ensemble**, en construisant une cohérence d'ensemble.

◆ Un phénomène profondément transversal

L'exploitation sexuelle des mineurs ne peut pas être pensée dans un seul cadre.

Elle se situe au croisement de plusieurs champs d'intervention : la justice pénale, la protection de l'enfance, le champ sanitaire, le secteur associatif, mais aussi les politiques liées au numérique.

Cette transversalité impose de dépasser les logiques de cloisonnement. Elle oblige à travailler autrement, en construisant des **réponses coordonnées**, qui prennent en compte la complexité des situations.

Cela signifie aussi que chacun des acteurs ne détient qu'une partie de la réponse, et que c'est dans leur articulation que peut se construire une prise en charge pertinente.

On observe donc aujourd'hui une **volonté de plus en plus importante de rassembler les différents acteurs** autour d'instances dédiées (commissions départementales de lutte contre la prostitution désormais officiellement compétentes s'agissant des mineurs, COPIL prostitution, etc), de protocoles incluant juridiction/ASE/PJJ/services d'enquête/associations (comme ceux de Paris, Bobigny, Metz, Lille etc), de circuits clairement définis, de dispositifs de coordination qui facilitent leur articulation.

◆ La nécessité de croiser les regards et de construire une culture commune

Dans ce contexte, il me semble essentiel d'insister sur la nécessité de **croiser les regards professionnels**.

Les magistrats, les éducateurs, les professionnels de santé, les associations n'appréhendent pas ces situations de la même manière. Ils n'ont pas les mêmes outils, ni les mêmes temporalités, ni les mêmes objectifs immédiats.

Ces différences alimentent la pluridisciplinarité de l'action, mais peuvent aussi être sources de décalages., voire d'incompréhensions.

C'est pourquoi il est indispensable de travailler à une forme d'**acculturation mutuelle**, qui permette à chacun de mieux comprendre les contraintes et les logiques des autres.

Il ne s'agit pas d'uniformiser les pratiques, mais de construire des repères communs, une culture partagée, qui facilitent la coopération. Les formations de l'ENPJJ, pour cette raison, sont ouvertes aux différents acteurs de la justice des mineurs (même hors professionnels de la PJJ) et bien-sûr aux assesseurs.

◆ Des situations qui bousculent les cadres traditionnels

Les professionnels sont aujourd'hui confrontés à des situations qui viennent profondément **questionner les cadres habituels d'intervention**.

Les jeunes concernés présentent des parcours souvent discontinus, marqués par des ruptures, des mobilités importantes, des violences et des phénomènes d'emprise particulièrement forts.

Les logiques à l'œuvre évoluent rapidement, notamment sous l'effet du numérique, ce qui rend les situations parfois difficiles à saisir et à stabiliser.

Dans ce contexte, nos réponses et nos pratiques se doivent d'évoluer également pour s'adapter.

♦ Adapter les réponses : souplesse, innovation et proximité

S'adapter suppose, d'abord, de développer des dispositifs plus **souples**, capables de s'ajuster aux situations individuelles, qui sont souvent très singulières.

Cela suppose également de reconnaître et de soutenir les **initiatives locales**, qui sont souvent les plus innovantes, car elles s'inscrivent au plus près des besoins des jeunes et des réalités du terrain.

Enfin, cela implique de donner aux professionnels des **marges de manœuvre**, pour qu'ils puissent adapter leurs pratiques, expérimenter, et construire des réponses au cas par cas.

♦ Le rôle central des territoires et des partenariats

Les territoires occupent une place centrale dans cette dynamique.

C'est à ce niveau que se construisent les coopérations concrètes, que se nouent les partenariats, et que se mettent en place les accompagnements.

La DPJJ travaille en lien étroit avec les juridictions, les conseils départementaux, les associations et l'ensemble des acteurs concernés. Elle subventionne ainsi un certain nombre d'associations spécialisées en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs (ACPE, ECPAT France, Hors la rue) et travaille avec la MIPROF.

Ces partenariats sont indispensables pour :

- améliorer le repérage des situations,
- assurer une continuité des prises en charge,
- éviter les ruptures de parcours,
- et sécuriser les jeunes dans la durée.

Ces partenariats ne sont jamais acquis. Ils doivent être construits, entretenus et ajustés en permanence.

Le décret [n° 2025-1444 du 30 décembre 2025 portant modification des missions et de la composition des commissions départementales de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle](#) est venu quant à lui inclure au sein de la composition de ces commissions un certain nombre d'acteurs de la protection de l'enfance, dont les services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ; la commission départementale devient ainsi, à l'échelle locale, la nouvelle instance de coordination de la politique de lutte contre l'exploitation sexuelle.

♦ Un enjeu majeur : mieux comprendre pour mieux agir

Un autre point me semble fondamental : celui de la **connaissance du phénomène**.

Nous avons encore besoin de mieux comprendre les parcours des jeunes, les mécanismes d'entrée dans l'exploitation, les facteurs de vulnérabilité, mais aussi les conditions qui permettent une sortie durable.

Cela suppose de développer les travaux de recherche, mais aussi de mieux valoriser les retours d'expérience des professionnels.

En effet, c'est en croisant les savoirs théoriques et les pratiques de terrain que nous pourrions affiner nos réponses. Pour ce faire la DPJJ finance et conduit un certain nombre de recherches en la matière, s'agissant à la fois des victimes d'exploitation sexuelle, en particulier en outre-mer où les enjeux sont spécifiques, ou encore des mineurs auteurs d'infractions à caractère sexuel.

◆ **Une mobilisation à inscrire dans la durée**

Enfin, je voudrais insister sur le fait que nous sommes aujourd'hui dans une phase de mobilisation importante, mais que cette mobilisation doit s'inscrire dans le temps.

Nous ne sommes pas face à une problématique ponctuelle, mais à un phénomène durable, qui évolue et qui nécessite une vigilance constante.

Cela implique de consolider les dispositifs existants, de renforcer les coopérations, et de maintenir une capacité d'adaptation face à des réalités mouvantes.

◆ **Une responsabilité collective face à un phénomène complexe**

Pour conclure, je dirais que l'exploitation sexuelle des mineurs constitue un défi collectif.

Elle nous oblige à interroger nos pratiques, nos organisations, mais aussi notre capacité à travailler ensemble.

Aucune institution ne peut, seule, répondre à ces situations.

C'est dans une approche **globale, coordonnée et durable** que nous pourrions construire des réponses à la hauteur des enjeux, au service des jeunes que nous accompagnons.